Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260215-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 2 mars 2026

L'an 2026, le 2 mars 2026 à 18 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **Monsieur Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise DERVOUT, M. Nicolas LE GOFF, Mme Cathy BERTHOU, M. Gérard MARTIN, Mme Laurie BREBANT, M. Olivier MICHAL, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Pierre THIERRY, Mme Annick ROGARD, M. Alain BACCON, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Serge LE TOUZE, Mme Etiennette BERNAUD, M. Patrice RIGOLLET, Mme Gaëlle KERVAREC-LE BORGNE.

Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :

Mme Céline RIGOUS à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Laure MARCHAND à Mme Cathy BERTHOU

M. Philippe AUDUGE à M. Dominique GUILLOU

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à M. Nicolas LE GOFF

Le conseiller suivant était absent :

René BONNEL

Le secrétaire de séance :

Mme Cathy BERTHOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 18
Procuration : 4
Absent : 1

Délibération 2026 02 15- Enfance- Tarification du camp d'été de l'ALSH au titre de 2026

Rapporteur : L. BREBANT

La commune de Névez envisage l'organisation d'un camp surf à la Torche pour les enfants de 9 à 11 ans durant l'été 2026 du 27 au 31 juillet.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF, elle percevra une Prestation de Service Ordinaire.

Il est aussi précisé que la Caf du Finistère adhère au dispositif Aides aux Vacances Familiales (AVF) de VACAF qui permet aux familles de bénéficier d'une prise en charge d'une partie du montant de leur séjour dans un établissement de tourisme conventionné avec VACAF.

Pour une meilleure équité entre les familles, la tarification proposée est modulée en fonction du quotient familial (QF), suivant les recommandations de la CAF.

Il est rappelé que la tarification modulée repose sur la base du quotient familial (QF) : revenu fiscal de référence (N-2) / (12 x nb de parts fiscales).

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260215-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 2 mars 2026

Il convient de déterminer la participation des familles, selon le tableau suivant :

tranches	*QF min*	*QF max*	*séjour/ journée*	*séjour de 5 jours*
tranche 1	0	700	16.00 €	80 €
tranche 2	701	850	20.80 €	104 €
tranche 3	851	1000	27.04 €	135 €
tranche 4	1001	1300	32.45 €	162 €
tranche 5	1301	1700	35.69 €	178 €
tranche 6	1701	et +	39.59 €	198 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs pour le camp d'été 2026 de l'ALSH tels que présentés ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

